



Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) – 2019– 2020

20/01/2020

Voici les revendications de la **CFTC** pour les négociations 2019–2020. Ces demandes regroupent celles des années passées mises à jour plus quelques nouvelles...

Pour un meilleur Equilibre Vie Professionnelle – Vie Privée

⇒ Sur ce sujet la **CFTC** persiste à demander depuis plusieurs années :

- **Paiement des 3 jours** d'absence autorisée par la loi pour « **enfants malades** ».
- Mise à disposition de places pour les enfants de salariés dans des **crèches interentreprises**.

⇒ La **CFTC** demande la mise en place dans tous les établissements de l'UES EXPLEO France de **plages d'horaires d'entrées et de sorties variables**. L'entreprise se doit être **Agile** tant au niveau des exigences envers les salariés, qu'au niveau des conditions de travail de ces derniers. **Elle doit tenir compte des difficultés de circulation, des contraintes parentales, de l'éloignement contraint pour raisons financières.**

Pour de meilleures Conditions de Travail

⇒ **Calcul des IK** : la **CFTC** demande d'étudier ce problème car les différences sont assez conséquentes au détriment du salarié. Le barème URSSAF appliqué doit être celui qui correspond au **kilométrage réel** effectué à **titre professionnel** par les salariés et non le moins disant comme actuellement. La convention collective précise que tout déplacement ne doit pas générer de frais supplémentaires pour le salarié. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

⇒ La **CFTC** demande également une revalorisation générale des **frais de déplacement** car nous sommes loin des plafonds imposés par l'URSSAF.

⇒ La **CFTC** demande que le choix final du moyen de transport en mission soit laissé **à l'initiative du salarié**, à défaut que celui-ci puisse faire appel via une commission paritaire.

⇒ La **CFTC** demande la mise en place dans chaque agence de vestiaires personnels adaptés pour y déposer ses affaires, comme des vêtements de pluie (moto ou vélo).

⇒ La **CFTC** demande l'amélioration des conditions de missions en **grand déplacement**. Le **second voyage de détente** doit se faire selon les mêmes conditions que le premier. De fait, **un temps minimal de présence à son domicile** doit être stipulé pour ce second voyage. A minima les salariés en couple et/ou avec enfants, doivent bénéficier de la possibilité de pouvoir **rentrer chez eux tous les week-ends**. Une mission de longue durée doit être accompagnée de façon **systématique** par une **prime** et/ou une **augmentation individuelle et proportionnelle** au temps passé en mission. Cela à titre de compensation et de reconnaissance des efforts demandés et accomplis.

⇒ La **CFTC** demande à ce que les salariés puissent **transformer** leurs Titres Restaurants **APETIZ au format papier** quelle que soit leur situation, le système actuel est incohérent et inéquitable.

Pour une amélioration du Télétravail

⇒ La **CFTC** demande la mise en place d'un télétravail « **Spécial Bouchons** ». Les matins concernés, le salarié aurait la possibilité de se rendre à son travail une fois le gros du trafic dissipé,

⇒ La **CFTC** demande l'étude de cette solution pour la fin de journée, avec la possibilité de partir dès **16h (15h le mercredi et le vendredi)** et ensuite de terminer sa journée en télétravail.

POUVOIR
S'OPPOSER
TOUJOURS
PROPOSER

CFTC
la vie à défendre

**NOUS
C'EST
VOUS**

CFTC Expleo France
Contact : cftc-expleo@gmail.com
07 68 94 74 21

www.cftc-expleo.fr

Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) - 2019- 2020

Pour les Salariés à temps partiel

- ⇒ La **CFTC** demande la possibilité pour le salarié de **travailler le jour habituellement non travaillé** afin de pouvoir récupérer par la suite ce jour quand il le souhaite et ainsi **capitaliser pour une utilisation ultérieure**.
- ⇒ La **CFTC** demande que le salarié à temps partiel puisse **poser une demi-journée de ses congés et non une journée entière**.
- ⇒ Le choix d'un temps partiel est bien souvent un choix **imposé par des contraintes** extérieures (enfant à charge, ...). Malheureusement un temps partiel induit une **perte financière**. La **CFTC** demande donc que soit étudiée la possibilité de pouvoir effectuer plus d'heures en semaine afin de cumuler l'équivalent d'une demi-journée et de pouvoir ainsi poser cette demi-journée à sa convenance.

Pour une Carrière

- ⇒ La **CFTC** demande que **l'évolution des coefficients** chez les cadres soit **améliorée**. L'entreprise doit mettre en place un vrai système sincère et objectif de promotion avec des critères explicites, non équivoques, mesurables et connus de tous. Un budget spécifique doit y être alloué.
- ⇒ La **CFTC** demande qu'une attention particulière soit portée à **la population féminine** en termes de promotions sans oublier de regarder plus particulièrement les **temps partiels**.

Pour de meilleurs Salaires

- ⇒ La **CFTC** demande un budget d'augmentation **générale** et d'augmentation **individuelle** en corrélation avec l'inflation qui a progressé en 2019 de 1% qui fait suite à une forte hausse en 2018 (1,85%).
- ⇒ La **CFTC** demande une revalorisation de salaire pour les salariés sur des métiers en tension.
- ⇒ La **CFTC** demande que la grille de salaire globale suive les augmentations des salaires d'embauche et que les augmentations soient ainsi répercutées sur tous les salariés.
- ⇒ La **CFTC** demande la mise en place d'une réflexion et la mise à disposition de budgets **d'augmentation spécifiques** :
 - afin de **diminuer l'écart de salaire** en défaveur des **femmes** dans l'entreprise.
 - pour les salariés à **temps partiel** afin de compenser les écarts d'augmentations observés chaque année, et toujours en défaveur de cette population.
- ⇒ La **CFTC** demande la mise en place de la **prime MACRON** en faisant en sorte que les modalités d'obtention de **cette prime n'excluent pas les jeunes cadres embauchés** cette année !

Pour un avenir meilleur

La **CFTC** estime qu'il est plus que temps de réfléchir à des horaires et à des solutions alternatives pour aider tous les salariés en engageant un vrai **débat d'entreprise** afin d'aller plus loin.

Semaine de 4 jours en agence, mise en place de **bureaux en périphérie** (espace de travail en « coworking »), afin de ne pas être obligé de traverser toute une agglomération pour travailler.

Il faut inscrire dans **toutes nos réflexions** les notions de **durabilité**, d'**écologie** et de **responsabilité environnementale**. L'entreprise se doit d'être proactive, d'être pionnière. Elle le fait déjà au travers du service mobilité et des véhicules électriques par exemple, mais nous devons aller plus loin encore.

La section **CFTC EXPLEO France**

POUVOIR
S'OPPOSER
TOUJOURS
PROPOSER

CFTC
la vie à défendre

**NOUS
C'EST
VOUS**

CFTC Expleo France
Contact : cftc-expleo@gmail.com
07 68 94 74 21

www.cftc-expleo.fr